

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« EPESENS DEFIS D'AVENIR »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « EPESENS DEFIS D'AVENIR ». A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée à votre Fonds :

Modifications du fonds maître « SIENNA MEGATENDANCES », impactant votre FCPE :

- **Modification de l'exposition globale du Fonds aux marchés d'actions** : L'exposition du Fonds aux marchés d'actions (en incluant le recours aux instruments financiers à terme), actuellement limitée à 100 % de l'actif net dont l'exposition en zone Euro, sera désormais portée à 120 % maximum de l'actif net.

Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part et entrera en vigueur à compter du 21/02/2025, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (DIC) et du prospectus de votre Fonds.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com